

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS

20260928-017

KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

OBJET / GAIA : Personnel : actualisation de l'emploi fonctionnel de Directeur général des services.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 22 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra :	29
Nombre de présents / hor zirenak :	26
Nombre de votants / bozkatu dutenak :	29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Peio ETXELEKU, Maire.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Iban Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, adjoints, Mme Emilie Lafitte, Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Laetitia Sorhaitz, M. Eric Duphil, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Rosalie Dupré, M. Pierre Rouquenelle, Mme Argitxu Hirriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Matthieu Haramboure, Mme Myriam Larroulet, M. Christian Devèze, conseillers municipaux.

Procurations : M. Matthieu Haramboure à Mme Emmanuelle Meynier, Mme Myriam Larroulet à M. Peio Etxeleku, M. Christian Deveze à M. Pierre Rouquenelle.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (art. L.2121-17 du CGCT), le Conseil municipal peut valablement délibérer.

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Les communes de 2 000 habitants et plus ont par ailleurs la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services.

La commune compte actuellement 6 860 habitants et a développé au cours des dernières années des services à la population qui nécessitent un suivi administratif et technique ; d'autres projets sont en cours ou à venir. Compte tenu de ce niveau d'activité, il est indispensable de structurer l'encadrement administratif et l'accompagnement technique des élus sur ces projets.

Le Maire propose en conséquence au Conseil municipal l'actualisation de l'emploi fonctionnel de directeur général des services. Les fonctionnaires exerçant ces fonctions sont détachés de leur grade sur l'emploi fonctionnel ; les grades correspondants sont ceux d'attaché ou d'attaché principal.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi permanent	Grade(s) correspondant(s)	Catégorie	Effectif budgétaire	Temps de travail hebdomadaire moyen
Directeur général des services (emploi fonctionnel)	Attaché principal / Attaché	A	1	Temps complet

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;

VU le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

ADOpte la modification du tableau des emplois proposée par le Maire, portant actualisation de l'emploi fonctionnel de Directeur général des services ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Résultat du vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.



Esteban GARRASTAZU

Saioiko idazkaria / Secrétaire de séance




Peio ETXELEKU

Lezaboko Auzapeza / Maire de Cambo-les-Bains